

CRITERES DE SELECTION

SELECTION EN EQUIPE REGIONALE JEUNE DE VITESSE POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE JEUNE 2018	
Critères de sélection	Sont sélectionnés(ées) les grimpeurs ayant réalisé l'une des performances suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Sélection au Championnat du Monde ou d'Europe jeune de vitesse 2017 2. Sélection en coupe d'Europe jeune 2017 3. Podium au Championnat de France jeune de vitesse 2017 4. Podium à la vitesse au TNPB 2017 + minima durant entraînement du pôle ou durant le sélectif vitesse du Tampon 5. Minima au sélectif de vitesse du Tampon du 21 février 2018 : 0 à 1 place par catégorie
	Les résultats des différentes catégories non pas vocation à être comparés entre eux. En cas de limitation du nombre de partants, les sélectionneurs choisiront en priorité la ou les catégories présentant le meilleur potentiel de résultat au championnat de France jeune de vitesse et en compétitions internationales
Conditions de validation des sélections	<ol style="list-style-type: none"> 1) Un niveau minimal de performance sur la voie officielle de 15m ou sur la voie du Tampon (en 2 parties) durant le sélectif pour chaque catégorie 2) Participation à tous les stages et entraînements de préparation aux Championnats de France de vitesse jeune de l'équipe régionale 3) Réaliser un minimum de 2 entraînements par semaine de février 2018 à mars 2018 sur la voie officielle de vitesse 4) Régler les arrhes de participation financière aux stages. 5) Signer le règlement de l'équipe régionale (les parents et le jeune)
Niveau minimal de performance par catégorie	Critère vérifié durant : le sélectif du Tampon de février 2018 ou en compétition officielle en 2017
Une personne à haut potentiel mais qui pour une raison médicale avérée ou suite à une sélection en Equipe de France, n'a pas pu rentrer dans les critères de sélections peut aussi être sélectionnée.	